

NOM DE L'ASSOCIATION :

Date de dépôt du dossier :

La ville accompagne les associations dans leurs actions



DOSSIER
DEMANDE
DE SUBVENTION
2023

culture
musique
loisirs
jeunesse
sport





DOCUMENTS A FOURNIR

à retourner avant le 9 février 2023



Une lettre à la fois concise et complète, **motivant la demande de subvention** et présentant : le projet de l'année à venir, la façon dont il répond à une demande locale ou complète l'action menée par la commune, le public concerné, les calendriers de mise en œuvre. Cette lettre précise le **montant de la subvention demandée** ;



La mention « certifié conforme » et la signature du président doivent apparaître sur le bilan financier, mais si le montant de la subvention représente plus de 50% du budget de l'association le recours à un commissaire aux comptes est indispensable ;



Si c'est une première demande ou si des modifications ont été apportés joindre les documents suivants :

- Les statuts et éventuellement, le règlement intérieur (si non fourni en 2021)
- Une copie du récépissé de déclaration de l'association auprès de la Sous-préfecture, ou une copie du Journal Officiel

A joindre impérativement :

- La liste des membres dirigeants (conseil d'administration ou bureau) avec leurs noms, adresses, contact e-mail, professions et fonctions au sein de l'association **(enregistrée en Sous-préfecture)**
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- Un Relevé d'Identité Bancaire **(RIB) obligatoire**
- Budget : Compte de résultat et le prévisionnel
- Un bilan d'activités de l'année 2021, accompagné d'une revue de presse, outils de communication (affiches, tracts, programmes, ...)
- Numéro de SIRET (obligatoire) :

.....

Votre association reçoit ou souhaite recevoir des **subventions** ou des paiements en provenance de l'État ou **des collectivités territoriales**. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier postal à la direction régionale de l'Insee compétente pour votre département (INSEE AQUITAINE 33, rue de Saget 33076 BORDEAUX CEDEX) en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel.



DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE Année 2023



à retourner avant le 9 février 2023



Renseignements généraux relatifs à l'association

Nom de l'association :

Siège Social :

Adresse Postale (si différente du siège social) :

.....

Nom de la personne ayant rempli ce dossier	Adresse	Téléphone/ Portable	E-mail

Objet (but de l'association) tel qu'il figure dans les statuts :

.....

.....

Date de l'Assemblée Générale 2022 :

Date de l'Assemblée Générale 2023 :

Date de déclaration en Préfecture :(obligatoire)

Numéro d'enregistrement en Préfecture :

Date d'insertion au Journal Officiel (à la création de l'association) :(obligatoire)

Votre association est-elle agréée (par Jeunesse et Sports ou autres) ?

Si oui par qui ?

Votre association est-elle affiliée à une fédération ? Si oui laquelle ?

.....

Nombre total d'adhérents : **2022** : **2021** : **2020** :

Nombre d'adhérents dionysiens : Hors commune :

Nombre d'adhérents de moins de 18 ans : **2022** : **2021** : **2020** :

● 6-10 ans :

● 11-15 ans :

● 16-18 ans :



Bilan des actions menées, projets d'actions à venir :

La municipalité soutiendra les activités associatives en lien avec la Charte des Associations :

● **L'organisation de manifestations ouvertes à toutes et tous** ayant un but d'ouverture culturelle, d'éducation populaire et engagées dans une démarche responsable.

● **Soutien de toute action ou projet en direction des jeunes** à partir d'une **démarche pédagogique** favorisant la construction de la personne au travers d'une pratique culturelle à partir des valeurs de citoyenneté, de respect de l'autre, de lutte contre les discriminations, de respect de l'esprit sportif.

● Soutien toute action de **solidarité** menée dans la commune par des associations dionysienne.

● Soutien de toute action d'ouverture de l'association au plus grand nombre notamment au travers de l'aide au développement de **politiques tarifaires**, de réflexion sur les discriminations et les moyens de les combattre, de la place des femmes, des jeunes notamment au niveau des responsabilités dans l'association.

● **Soutien de toute action permettant de favoriser le bénévolat** au travers notamment de formations, dans les domaines de la vie des bureaux d'associations, mais aussi d'encadrement ou d'éducateurs, d'arbitrage.

● **Soutien à l'organisation de responsables, ouvertes à tous.**

Subvention accordée par la commune pour l'année 2022 (rappel du montant) :

Justification de l'emploi de la subvention allouée en 2021 (bilan des activités réalisées...)

Joindre un bilan (moral et financier) de l'action subventionnée. Votre association est financée sur un (ou des) point(s) précis par la municipalité (se référer à la délibération du Conseil Municipal qui vous a été adressée)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023 : Montant demandé :

Projet d'activités (devant être développé sur une feuille à part) de l'association pour lesquelles un financement municipal est **demandé (attention ! une absence d'information sur cette rubrique entraînera un rejet de la demande de subvention) : s'appuyer sur les actions 2022.**



IMPLICATION DE L'ASSOCIATION

à retourner avant le 9 février 2023



Comment votre association s'implique dans l'un des 5 forts de la commune, en lien avec les appels à projets ? :

● Foire de la St Fort

.....

.....

.....

.....

● Festivités du 14 juillet

.....

.....

.....

.....

● Soirée Cinéma en Plein Air

.....

.....

.....

.....



● Fête Locale de la St Denis

.....

.....

.....

.....

● Marché de Noël

.....

.....

.....

.....



Comment votre association s'implique dans l'appel à Projets : un été Animé ?

● Fête de la musique

.....

.....

.....

.....

● Animations, stages, démonstration au cours de l'été

.....

.....

.....

.....



● Festival "Troquet Vagabond"

.....

.....

.....

.....



Sport et mixité :

● Quelles actions sont développées par votre association pour favoriser le "Sport pour tous"

.....

.....

.....

.....

● Comment votre association encourage et accompagne la pratique de la pratique du sport féminin

.....

.....

.....

.....



Environnement et patrimoine local

● Comment votre association valorise le patrimoine local et historique de la commune

.....

.....

.....

.....



● Quelles actions sont développées pour limiter l'impact sur l'environnement

.....

.....

.....

.....

● Comment votre association se mobilise pour impliquer le plus grand nombre de Dyonisiens.

.....

.....

.....

.....



REPARTITION DES ADHERENTS

Année 2022

PAR COMMUNE DE RESIDENCE

Nom de l'association :

.....

Communes	Nombres adhérents + 18 ans	Nombres adhérents - 18 ans
Saint denis de pile		
Guîtres		
Bonzac		
Sablons		
Savignac de l'Isle		
Maransin		
Saint Ciers d'Abzac		
Saint martin de laye		
Lapouyade		
Bayas		
Lagorce		
Tizac de Lapouyade		
Saint martin du bois		
Coutras		
Abzac		
Les Artigues de Lussac		
Lalande de pomerol		
Libourne		
Les Billaux		
Total		

Public Ciblé : (jeunes, tout public, adhérents, dionysiens, hors communes) :

.....

.....

Montant total des cotisations des membres :

Montant de la cotisation : commune : Hors Commune :

L'association emploie-t-elle du personnel ? : OUI NON

Encadrement de jeunes : joindre les diplômes des éducateurs/intervenants

L'association est-elle soumise aux impôts sur les sociétés ?

- T.V.A : OUI NON

- impôt sur les bénéfices : OUI NON

- taxe professionnelle : OUI NON

L'association dispose-t-elle de comptes bancaires spécifiques (livrets, placements...) :

OUI NON

Si oui (type de placements), montants à la date du dépôt du dossier :



Projets d'actions 2023

à retourner avant le 9 février 2023



Trame à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement

Nom de l'association	
.....	
Quoi ?	
Pourquoi ?	
- Le contexte	
Pourquoi ?	
- Les motivations	
Pourquoi ?	
Les objectifs	
- Qualitatif	
- Quantitatif	
Pour qui ?	
- Le public	
- Typologie	
- Quantitatif	
Par qui ?	
- Les acteurs	
Avec qui ?	
- Les partenaires	





Projets d'actions 2023



à retourner avant le 9 février 2023

Trame à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement


Où ? - Lieux - Fixes / Itinérants	
Quand ? - Début - Périodicité	
Comment ? La méthodologie - Qualitatif - Quantitatif	
Combien ? - Les postes de dépenses	
Évaluation - Quoi ? - Comment ?	

Rapport d'Activités

à retourner avant le 9 février 2023

 Rapport d'activités de : (*Nom de l'association*) :

Période : *Année 2022*


 **Présentation des partenaires :** (*Liste des partenaires et présentation du partenariat*)

.....

.....

.....

 **Présentation des différentes actions :**

 **Descriptif de l'action :** (*par action, par date ou par public*)

.....

.....

.....

.....

 **Évaluation de l'action :**

.....

.....

.....

.....

 **Explication des écarts éventuels entre le "prévu" et le "réalisé" :**

.....

.....

.....

CHARTRE DES ASSOCIATIONS

Préambule

La ville de Saint Denis de Pile est riche de son tissu associatif. La municipalité a su reconnaître les associations comme des interlocuteurs dont la diversité et le dynamisme favorisent le lien social et la citoyenneté.

*La loi de 1901, qui a consacré la liberté d'association, a été un levier essentiel pour notre société. Par la **Charte des associations**, la ville de Saint Denis de Pile et le monde associatif s'inscrivent dans cet héritage démocratique, en renforçant leur partenariat autour de valeurs partagées et d'objectifs communs.*

- 1** Incarner l'esprit de la loi de 1901
- 2** Soutenir et développer les projets citoyens, faire vivre la démocratie participative au travers d'un projet collectif
- 3** Favoriser le lien social. Permettre l'accès de tous aux manifestations et initiatives
- 4** Permettre, promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- 5** Communiquer, s'ouvrir à l'ensemble de la population. Développer des outils de communication
- 6** Permettre l'accès de toutes et tous à la vie associative : tarifs, aménagement du temps, lutter contre toutes les discriminations
- 7** Impulser la formation, la valorisation des bénévoles
- 8** Développer l'éducation populaire : projet pédagogique en direction des jeunes. Intervenir dans la population (« temps de midi », expositions, débats, formations...)
- 9** Développer la solidarité au sein de la commune
- 10** Adopter une démarche responsable dans l'organisation des manifestations



En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance de la charte et y adhérer